

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Souscription de la Belgique à l'augmentation générale de capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation de la souscription de la Belgique à l'augmentation générale de capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Afin de permettre à la BERD de continuer à apporter son soutien à l'Ukraine suite à l'invasion par la Russie, le Conseil des Gouverneurs de la BERD a approuvé en 2023 une augmentation de capital de 4 milliards d'euros.

L'approbation de cet avant-projet de loi autorise le vice-Premier ministre et ministre des Finances à souscrire au nom de la Belgique à un maximum de 9.197 nouvelles actions de 10.000 euros chacune dans le capital social de la BERD, dans le cadre de l'augmentation générale de capital.

En tant que membre fondateur et actionnaire de la BERD, la Belgique entend ainsi réaffirmer son engagement et soutien continu et indéfectibles à l'Ukraine, en adéquation avec l'Accord de gouvernement fédéral 2025-2029 et en conformité avec les conclusions des récentes discussions du Conseil européen.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be